

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE



<b>Référence du document :</b>	LED0019
<b>Fabricant :</b>	FD éclairage Architectural SA
<b>Adresse :</b>	ZI - Rue du Stade - 28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS - FRANCE
<b>Type de luminaire :</b>	Applique tête de lit orientable avec convertisseur intégré
<b>Désignation du produit :</b>	<b>Applique LED «PERLE» - Réparable</b>
<b>Utilisation :</b>	Luminaire à usage général intérieur

Puissance	Tension d'alimentation secondaire	Tension d'alimentation primaire	Classe de Protection	Indice de Protection	Indice de Résistance	Type d'alimentation
<b>3W</b>	<b>3V</b>	<b>230V</b>		<b>IP20</b>	<b>IK04</b>	Courant Continu 0,5A

Le(s) produit(s) désigné(s) est (sont) en conformité avec la législation harmonisée applicable de l'Union Européenne. Année d'apposition du marquage CE : 2017

La conformité du (des) produit(s) désigné(s) avec les dispositions de l'Union européenne est donnée par le respect de la (des) norme(s) européenne(s) suivante(s) ou d'autres spécifications. Si ce n'est pas ailleurs / autrement indiqué l'édition / l'amendement tel que mentionné ci-dessous s'applique.

<b>DBT 2014/35/UE</b>	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'harmonisation des législations des États membres relatives à la mise à disposition sur le marché des équipements électriques destinés à être utilisés dans certaines limites de tension ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, p. 357-374).
<b>EN 60598-1 A1</b> 2018	Luminaires - Partie 1: exigences générales et essais.
<b>EN 60598-1</b> 2015	Luminaires - Partie 1: exigences générales et essais.
<b>EN 60598-2-1</b> 1989	Luminaires - Partie 2 - 1 : exigences particulières - Luminaires à usages généraux fixes.
<b>ROHS 2017/2102/UE</b>	Directive (UE) 2017/2102 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2017 modifiant la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
<b>EN 62321</b> 2009	Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques en ce qui concerne la limitation des substances dangereuses.
<b>CEM 2014/30/UE</b>	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'harmonisation des législations des États membres relatives à la compatibilité électro-magnétique; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, p. 79-106.
<b>EN 55015</b> 2013 + A1:2015	Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radio de l'éclairage électrique et des équipements similaires.
<b>EN 61000-3-2</b> 2014	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2: limites - limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée du matériel $\leq 16$ A par phase).
<b>EN 61000-3-3</b> 2013	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3: limites - limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du scintillement dans les systèmes publics d'alimentation basse tension, pour les équipements dont le courant nominal est $\leq 16$ A par phase et qui ne sont pas soumis à une connexion conditionnelle.
<b>EN 61547</b> 2009	Équipement pour l'éclairage général - exigences d'immunité CEM.
<b>EN 62493</b> 2015	Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.

Fait à St Lubin des Joncherets,  
Le 12/02/2021

Marie-Line DAVID  
Responsable Technique



éclairage architectural

ZI - Rue du Stade - 28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS - FRANCE